Comité de liaison intersyndical SNCS-SGEN-SNTRS

Section 4 : physique atomique et moléculaire, optique et lasers, plasmas chauds

Compte-rendu de la session de printemps 2002

La section 4 du Comité national s'est réunie en session de printemps du 25 au 27 mars 2002 ; le bureau de la section s'est réuni le 28 mars pour préparer les concours de recrutement des chercheurs en 2002.

Déclaration de politique générale de la direction scientifique SPM

Elisabeth Giacobino nous présente les données budgétaires et les moyens affectés aux recrutements et aux promotions pour l'exercice 2002. Le budget du département SPM augmente un peu (27 M**€ au lieu de 24 l'année derni**ère), mais moins que celui des départements prioritaires. Le budget consacré aux « actions incitatives jeunes chercheurs » est fixé à 1,3 M**€ , ce qui représente une croissance de 42,8 % par rapport** à l'année dernière. Pas d'affolement : on peut être considéré comme jeune par le département jusqu'à 40 ans.

Pour l'ensemble des recrutements et promotions, la tendance générale est à un tassement du nombre de postes ouverts par rapport à 2001, mais ces postes restent tout de même plus nombreux qu'en 2000. Ainsi on recrutera 480 chercheurs en 2002, contre 583 en 2001 et 352 en 2000. Le nombre de postes d'accueil subit un tassement plus net, repassant, avec 115 postes, sous le niveau de 2000 (147, il avait atteint 204 en 2001). Les chiffres des promotions, 506 promotions au choix et 250 promotions par concours CR1-DR2, suivent la tendance générale, avec un tassement plus sévère du nombre de postes offerts aux promotions à chacun des deux échelons de la classe exceptionnelle des DR (12 au 1er et 8 au second), justifié par le souci d'offrir davantage de postes de promotion DR2-DR1.

Dans le détail, nous avions déjà protesté à l'automne contre le fait que la majorité des postes ouverts au concours CR2 en section 4 sont des postes affichés (5 sur 9). C'est le produit d'un système compliqué d'échanges de postes entre les départements. On connaissait les postes interdisciplinaires (chercheurs supposés être affectés via le concours de la 4 dans un laboratoire dont le département de rattachement principal est différent de SPM), on a maintenant des postes «d'irrigation » offerts (moyennant un affichage bien pensé) par un autre département que SPM à notre section. Sur nos 5 postes affichés nous en avons deux de chaque. Le bilan de ce grand jeu d'échanges entre les directeurs scientifiques c'est que la « matrice est à peu près symétrique », ce qui est bien sûr très satisfaisant.

Le développement du département des STIC, pour lequel SPM avait été privé d'une partie de ses moyens, n'est paraît-il pas une si mauvaise affaire que cela. STIC rend en effet des crédits à nos laboratoires, et comme il grossit, il en rend de plus en plus, ce qui nous rend

bénéficiaires ! On peut craindre que ça ne soit pas une si bonne affaire absolument partout (mais nous n'avons pas le son de cloche de SHS). Les relations avec le département des STIC sont même maintenant clarifiées par l'existence d'une liste écrite des laboratoires STICkés. Dans la 4 ce sont :

LPUB (Dijon)	20 %
CELIA (Talence)	20 %
Laboratoire d'optronique (Lannion)	100 %
LOS (Paris)	20 %
PhLAM (Villeneuve d'Ascq)	50 %
LKB (Paris)	15 %
LAC (Orsay)	10 %

La réflexion sur la mise en place de nouvelles structures bat son plein. On avait pensé à des « laboratoires d'interfaces » mais on réfléchit encore pour trouver ce que le terme d'interface doit désigner exactement. La direction scientifique est favorable à la constitution de fédérations (de laboratoires), à condition qu'elles fédèrent (par exemple pour mise en commun de moyens, de services) des laboratoires existants. Les fédérations peuvent être une bonne chose, en particulier en province lorsqu'il est nécessaire d'acquérir une certaine visibilité face aux autorités régionales. Avec cet intérêt comme moteur, les fédérations créées jusqu'à présent l'ont été, pour celles que nous connaissons, en réponse à une véritable demande des chercheurs et des ITA concernés. Cependant il n'existe pas, face au directeur d'une fédération, de contrepouvoir équivalent à celui d'un conseil de laboratoire ; il n'y a qu'un conseil scientifique formé du collège, éventuellement élargi, des directeurs des laboratoires concernés. Il convient donc d'être beaucoup plus circonspect devant les projets de création de fédérations qui n'auraient pas un large appui de la base, et de mesurer sérieusement si les gains supposés justifient la création d'une nouvelle superstructure, moins démocratique que la structure normale des unités de recherche.

A notre inquiétude de savoir à quoi le CNRS nous avait engagés en signant pour nous un « contrat d'objectifs », le directeur scientifique adjoint a répondu que nous étions engagés à fournir des résultats positifs suivant les indicateurs que nous aurions nous mêmes mis au point.

Enfin la direction scientifique nous encourage à monter des réseaux, et à poursuivre nos efforts si nous en avons déjà engagé dans ce sens. Elle va aussi répondre à l'Union européenne (pour tâcher d'influer sur la politique bruxelloise) en indiquant ses propres priorités.

Déclaration de politique générale de la direction scientifique SPI

Le département SPI a été mandaté par la direction générale pour lancer un programme « Energie » (énergies renouvelables). Il veut aussi appuyer les recherches sur la fusion et le recyclage des déchets radioactifs, ce à quoi il travaille avec l'IN2P3 et le CEA. Ces thèmes peuvent paraître exotiques pour notre section, mais si nous voulons y coopérer, « aucune porte n'est fermée ». Plus près de nos disciplines, SPI veut continuer de soutenir LASERIX et la Vallée de l'optique.

Enfin SPI fait pleinement confiance à SPM pour ce qui concerne l'attribution du poste interdisciplinaire de CR2 qu'il nous a apporté (04/06T « plasmas chauds »).

Politique du département SPI

A la question de savoir ce que signifie l'absence totale de représentant de la section 4 au conseil scientifique de département des STIC, le représentant de la direction scientifique de ce département répond benoîtement que « c'est désolant ».

La direction scientifique STIC est très satisfaite du succès rencontré par ses « équipes projets » (75 réponses). Ces équipes projets, qui doivent être pensées comme des « structures relativement pérennes », font partie du dispositif des "réseaux thématiques pluridisciplinaires" (voir site web du département), lesquels devaient être présentés à la presse par le DS le 26 mars. Il y aura une évaluation triennale.

STIC a ouvert plein de chantiers : nanosciences, ingénierie de la miniaturisation, photonique ultime, électronique ultime, stockage et visualisation, fiabilité des composants, cryptage, composants pour les télécommunications optiques, micro et nanosystèmes pour la biologie et la chimie, STIC et santé, réalité virtuelle (c'est le cas de le dire) et visualisation…

En ce qui concerne les actions spécifiques en cours, on travaille à les évaluer d'ici juin. De nouvelles actions spécifiques seront lancées en juillet. L'action en direction des jeunes chercheurs est munie d'un budget de 6 M€.

Campagne de promotions au choix

Avancement CR2-CR1

8 promouvables de 3 ans d'ancienneté, tous classés 1er ex-æquo.

Avancement DR2-DR1

Parmi les 74 DR2 SPM et 12 DR2 SPI promouvables, 30 avaient fait acte de candidature. Avec 120 possibilités pour tout le CNRS, la section 4 peut espérer 3 promotions. La section a proposé six DR2 pour l'avancement au grade de DR1 suivant le classement suivant :

1er Serge Reynaud	(LKB)
2e Pierre Pillet	(LAC)
3e Gérald Dujardin	(PPM)
4e Jean-Yves Bigot	(IPCMS)
5e Pierre Laporte	(LTSI)
6e François Amiranoff	(LULI)

Avancement DR1-DRCE1

Parmi les 34 DR1 promouvables DRCE1, 7 avaient fait acte de candidature. Il y a 12 possibilités pour tout le CNRS. La section donne

- un avis favorable à la promotion DRCE1 hors contingent d'Elisabeth Giacobino
- un avis favorable à la promotion DRCE1 dans le contingent proposé pour Martial Ducloy (LPL), classé 1er.

Avancement DRCE1-DRCE2

Parmi les 3 DRCE1 promouvables DRCE2, 2 avaient fait acte de candidature. La section a rendu un avis favorable à leur promotion suivant le classement suivant :

1er Alain Aspect (LCFIO)
2e Jean-Marie Flaud (PPM)

Le nombre de possibilités de promotion DRCE2 pour tout le CNRS est de 8.

Titularisation des stagiaires

La section a donné un avis favorable à la titularisation de tous les chargés de recherche stagiaires.

Reconstitutions de carrière

La section a donné un avis favorable à la prise en compte de l'intégralité des services de recherche effectués antérieurement à l'entrée au CNRS (article 26) pour tous les chargés de recherche stagiaires concernés.

Cas particuliers

Demandes de changement d'affectation

La section a donné un avis favorable aux changements d'affectation qui lui ont été soumis (3 cas).

Demande de renouvellement de mise à disposition d'un chercheur à l'université Paris-sud (Paris-XI)

Après examen approfondi du dossier, la demande est rejetée.

Vote d'insuffisance professionnelle

La section a procédé à un vote d'insuffisance professionnelle à l'encontre d'une chercheuse, dont le dossier était suivi depuis longtemps, qui n'exerçait plus d'activité de recherche depuis 10 ans et dont toutes les tentatives de reconversion au sein du C.N.R.S. ont échoué.

Caprices des laboratoires d'Orsay

La section a donné un avis favorable à la remise en phase de PPM avec l'université Paris-11 (nouveau départ du contrat de 4 ans 1 an après le départ initial) et au changement de nom du LIXAM, de « laboratoire d'interaction des X avec la matière » en «laboratoire d'interaction du rayonnement X avec la matière ».

Demandes d'accueil en délégation

Comme l'année dernière et sauf cas particulier, la section a essentiellement distribué des semestres d'accueil en délégation, en donnant en fin de classement un ordre de priorité pour l'attribution de semestres complémentaires, lorsque c'était souhaité par le candidat. Les demandes de renouvellement d'accueil n'ont pas été en principe défavorisées par rapport aux

demandes nouvelles, à condition que le projet de recherche ait été bien engagé. En pratique, la section appelle l'attention des candidats sur la nécessité d'indiquer plus clairement dans leurs dossiers de candidature futurs

1) s'ils demandent un accueil en délégation au C.N.R.S. à plein temps ou à mi-temps
2) les accueils en détachement ou en délégation dont ils ont pu bénéficier antérieurement
3) la composition de leur équipe de recherche

La section a donné un avis favorable à l'accueil en délégation, selon le classement suivant (pour six mois, sauf mention contraire) de

1er ex æquo :	J.-P. Fève (1 an)
	Cristian Focsa
	Marie-Catherine Heitz
	Laurent Hilico
	Arnaud Le Padellec
	Nicolas Lorente
	Christophe Szwaj
	David Wilkowski
	Véronique Boutou
	Bertrand Girard
	Lucile Julien
	Jean-Pierre Wolf
13e	Anne Amy
14e	Hervé Leblond
15e	Corinne Boursier
16e	Dimitri Sadovski
17e	Emmanuel Cottancin
18e	Christoph Meier
19e	Peter Beyer
20e	Eric Louvergneaux
21e	Mohamed Bouchene
22e	Pascal Dréan
23e	Fernande Vedel
24e	Marc Brunel

puis, par ordre de priorité, pour six mois supplémentaires

Laurent Hilico
Marie-Catherine Heitz
Véronique Boutou
Cristian Focsa
Christophe Szwaj
Lucile Julien

Médailles

Médaille d'argent

La section 4 propose de l'attribuer à Dominique Delande (DR2 au LKB)

Médaille de bronze

La section propose de l'attribuer à Christoph Meier (maître de conférence au LCAR)

Concours 2002

Autorisations à concourir

La section autorise à concourir les 5 candidats CR2, les 4 candidats CR1 et les 3 candidats DR2 dont l'aptitude à concourir n'allait pas de soi (diplômes étrangers, etc.)

Ex-candidats CR2 nés en 1971

Ils ont dû recevoir un formulaire d'inscription au concours spécial de recrutement de chercheurs sur CDD de trois ans « contrat de post-doctorat », à condition d'avoir déposé un dossier de candidature à un concours CR2 (et évidemment de se l'être vu refuser). La possibilité de faire enregistrer un tel dossier auprès des délégations régionales est certes une petite conquête que nous avions pu faire pour cette classe d'âge «sacrifiée » en décembre dernier. Il n'en paraît pas moins absurde d'utiliser le filtre d'un concours en principe interdit aux intéressés pour leur tendre rétrospectivement un piège supplémentaire. Car il est à craindre que de nombreux candidats, ayant compris tout de suite la nouvelle règle, n'aient pas constitué de dossier de candidature CR2 et se trouvent, sans l'avoir voulu, maintenant exclus aussi du processus de recrutement sur les contrats post-doctoraux. Il serait intéressant de chercher à recenser ces cas, pour introduire, avant la réunion des bureaux de section qui va organiser ce concours spécial (pour la section 4 le 18 avril), les éventuelles réclamations qui s'imposeraient.

Pression aux concours

Concours DR2

48 candidats pour 6 postes

Concours CR1

9 candidats pour 1 poste

Concours CR2

57 candidats pour 9 postes, se décomposant, par le jeu des candidatures multiples, en

- 04/03 : 42 pour 4
- 04/04T : 9 pour 1
- 04/05T : 5 pour 1
- 04/06T : 10 pour 1
- 04/07T : 11 pour 1
- 04/08T : 3 pour 1

Rapporteurs, sections de jury

Les candidats aux concours CR ont reçu, comme l'an dernier, deux rapporteurs (un principal et un complémentaire). Les auditions sont organisées par sections de jury, dont la multiplication des postes affichés a obligé à porter le nombre à sept, un membre de la section donné participant en moyenne à 4 ou 5 sections de jury. La liste des rapporteurs a été diffusée via le comité de liaison intersyndical le 9 avril 2002.